

Arrêté municipal : capture et stérilisation des chats errants

La commune d'Aydat met en place une **campagne de capture et de stérilisation des chats errants** vivant sur le territoire communal. Cette initiative vise à réguler la population féline, tout en garantissant la sécurité, la tranquillité et l'hygiène publique dans les lieux fréquentés par le public.

Dates de la campagne

Du **2 février au 30 avril 2026**, les chats errants seront capturés afin d'être identifiés, stérilisés et relâchés sur les mêmes lieux.

Identification et suivi

- Les chats seront identifiés par **tatouage**.
- La gestion et le suivi sanitaire de ces populations sont placés sous la responsabilité de la commune.
- Les nourrisseurs réguliers sont invités à **continuer à nourrir les chats** pour assurer leur suivi et leur bien-être.

Cadre légal

Cette action est réalisée conformément aux dispositions du **Code Rural** et de la **réglementation sur la protection animale**.

L'arrêté municipal est affiché en mairie et consultable par tous les administrés.